

Enquête sur les brevets, licences et redevances fédérales, 2019-2020

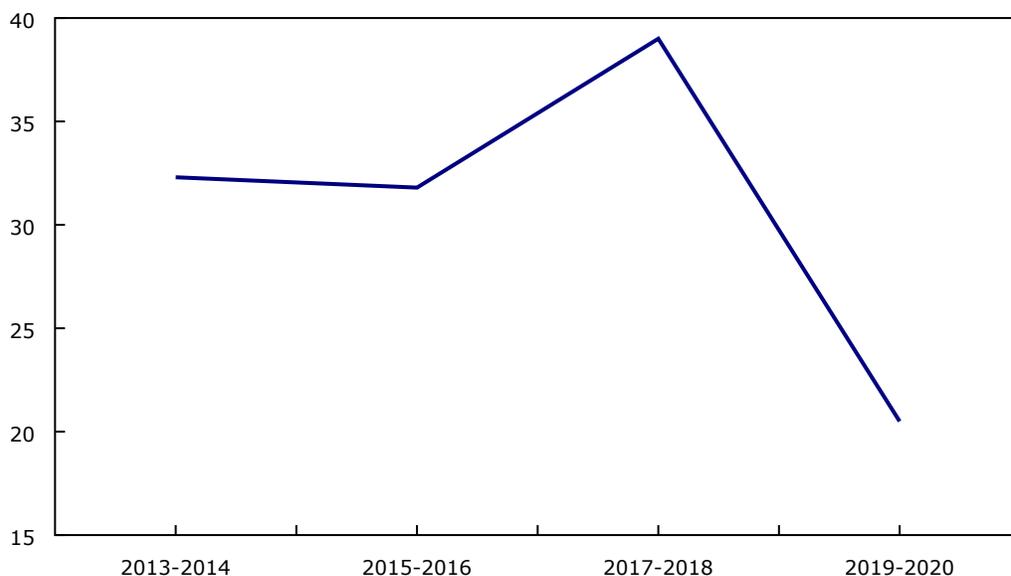
Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 10 juin 2021

Les revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI) ont diminué pour s'établir à 20,5 millions de dollars en 2019-2020 pour les entités gouvernementales fédérales, ce qui représente un recul de près de la moitié (-47,4 %) par rapport aux revenus enregistrés en 2017-2018, la dernière période pour laquelle des données ont été recueillies. Cette diminution était liée à une baisse des redevances à court et des paiements échelonnés, des ventes ponctuelles de PI et des autres revenus tirés de la PI.

Graphique 1

Revenus tirés de la commercialisation de la PI par les ministères et organismes fédéraux

millions de dollars



.. indisponible pour une période de référence précise
Source(s) : Table 27-10-0172-01.

Les demandes de brevets du gouvernement fédéral et les brevets délivrés augmentent

Malgré la baisse des revenus tirés de la PI en 2019-2020, les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique ont présenté 442 demandes de nouveaux brevets, utilisés comme un moyen de protéger leur PI, en hausse de 20,1 % comparativement à la période 2017-2018. Il s'agit de la deuxième augmentation consécutive dans les demandes de brevets depuis 2015-2016, lesquelles ont presque triplé au cours de cette période.

Le nombre de brevets délivrés en 2019-2020 s'est accru de presque le cinquième (+18,2 %) pour s'établir à 214 brevets. Toutefois, ce chiffre est inférieur au nombre record de 243 brevets délivrés en 2015-2016.

Dans l'ensemble, il y avait un total de 1 822 brevets en vigueur ou détenus par les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique en 2019-2020, en baisse d'environ le tiers (-32,3 %) par rapport au niveau de 2017-2018. Il s'agit de la deuxième période consécutive ayant enregistré une baisse.

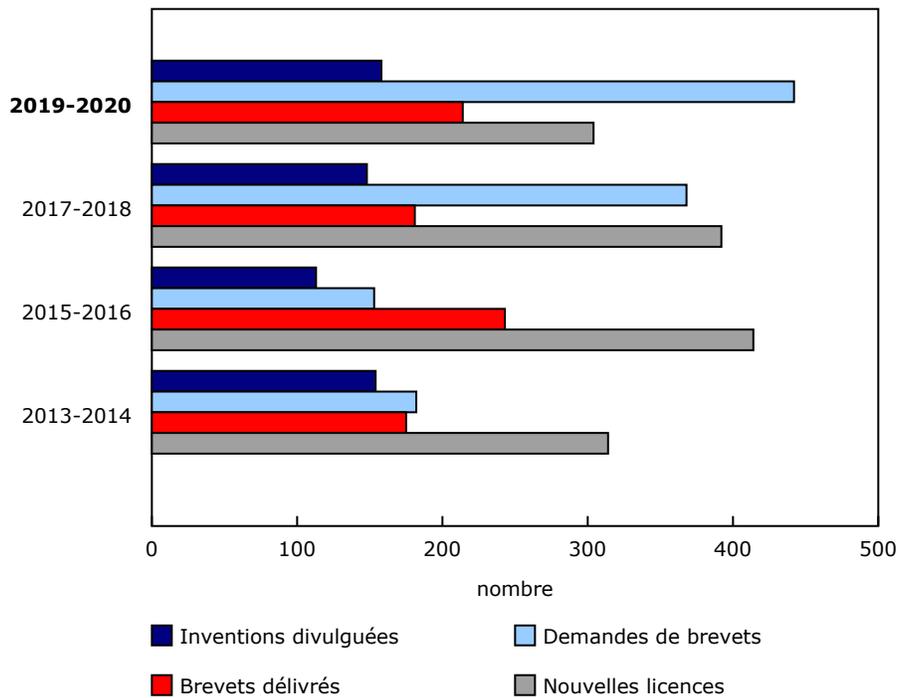


Les nouveaux contrats de licence et les contrats de licence actifs divergent

Les nouveaux contrats de licence du gouvernement (au Canada et à l'étranger) ont diminué pour s'établir à 304 en 2019-2020, en baisse de plus d'un cinquième (-22,4 %) comparativement aux niveaux atteints en 2017-2018.

En revanche, les contrats de licence actifs du gouvernement fédéral (au Canada et à l'étranger) ont augmenté de 75,9 %, passant de 1 675 en 2017-2018 à 2 947 en 2019-2020, ce qui a compensé les baisses enregistrées au cours des deux périodes de référence précédentes.

Graphique 2 Quelques indicateurs de la PI



Source(s) : Tableau 27-10-0272-01.

Note aux lecteurs

L'Enquête sur les brevets, licences et redevances fédérales (BLRF) est menée chaque deux ans. La dernière période de référence de cette enquête est 2017-2018. L'enquête fournit des renseignements sur les activités des ministères et organismes à vocation scientifique de l'administration publique fédérale en lien avec les nouvelles instances de propriété intellectuelle déclarées ou divulguées, le nombre de brevets, les nouvelles licences, les licences actives et les revenus tirés de la commercialisation de la propriété intellectuelle.

L'Enquête sur les brevets, licences et redevances fédérales (BLRF) est devenue l'outil de mesure des divulgations de la PI fédérale en 2013-2014, remplaçant l'Enquête sur la gestion de la propriété intellectuelle fédérale (GPIF). Ce changement a fait suite à l'annulation de la [Politique sur le programme de récompenses des inventeurs et des innovateurs](#) en 2010, qui fournissait un cadre pour récompenser les inventeurs et les innovateurs de la fonction publique fédérale dont la PI était utilisée ou concédée sous licence par les ministères et organismes fédéraux.

La **propriété intellectuelle (PI)** renvoie à toute création de l'esprit humain qui peut être protégée par la loi. Elle comprend les inventions, les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales, les logiciels et les bases de données informatiques, le matériel éducatif, les dessins industriels, les topographies de circuits intégrés, les nouvelles variétés végétales et le savoir-faire.

La **gestion de la propriété intellectuelle** désigne l'identification, la protection, la promotion ou la commercialisation de la propriété intellectuelle d'une institution.

Les **rapports et divulgations de propriété intellectuelle** sont la somme des divulgations d'inventions et des autres types de rapports et divulgations de propriété intellectuelle.

La **divulgaration d'inventions** renvoie au nombre d'inventions mises au point par les chercheurs et déclarées à l'institution. Sont exclus la propriété intellectuelle protégeable, les dessins industriels, les marques de commerce, les topographies de circuits intégrés et les nouvelles variétés végétales.

Les **autres types de rapports et divulgations de propriété intellectuelle** comprennent la propriété intellectuelle protégeable, les dessins industriels, les marques de commerce, les topographies de circuits intégrés et les nouvelles variétés végétales.

Un **brevet** est un document qui protège les droits d'un inventeur. Les brevets sont délivrés par les gouvernements des pays. Ils assurent à l'inventeur le droit exclusif de fabriquer, d'utiliser et de vendre son invention dans ce pays pendant une certaine période, par exemple 20 ans pour les brevets canadiens.

Le nombre de **demandes de brevets** correspond à la somme des nouvelles premières demandes de brevets et des nouvelles demandes subséquentes de brevets.

Les **brevets en vigueur** font référence aux brevets détenus par les ministères et organismes à vocation scientifique de l'administration publique fédérale.

Une **licence** est un accord qui a été conclu avec un client pour utiliser la propriété intellectuelle de l'institution en échange d'une redevance ou d'une autre contrepartie, telle qu'une participation au capital d'une entreprise.

Les **nouvelles licences** sont les licences qui ont été signées au cours de l'année de référence.

Les **licences actives** représentent la somme de toutes les nouvelles licences et de toutes les licences d'exercices financiers antérieurs encore en vigueur à la fin de la période de référence. Les valeurs des licences actives et nouvelles correspondent à la somme des licences exécutées au Canada et avec les titulaires de licences étrangers.

Les **revenus de la propriété intellectuelle** comprennent les redevances à courir, les frais de délivrance des licences, les droits de licence d'utilisateur final de logiciels et de bases de données, et toute autre redevance.

Les données antérieurement diffusées pour les trois périodes de référence 2013-2014, 2015-2016 et 2017-2018 ont été révisées avec la publication des données de 2019-2020 en raison de différences conceptuelles dans la définition des « autres types de rapports et divulgations de propriété intellectuelle ».

Tableaux disponibles : tableau [27-10-0172-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5188](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).